

BMO NESBITT BURNS

Groupe de fonds BMO Nesbitt Burns

États financiers semestriels

FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES BMO NESBITT BURNS

30 JUIN 2010

ÉTAT DE L'ACTIF NET (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

Au	30 juin 2010	31 décembre 2009
ACTIF		
Trésorerie	510 647	546 965
Placements à la juste valeur (note 2)	8 756 682	6 464 092
Intérêts et dividendes à recevoir	24 067	8 110
Montant à recevoir du courtier	–	6 113
Souscriptions à recevoir	37 918	75 193
Gain non-réalisé sur les contrats de change à terme	31 494	6 450
Total de l'actif	9 360 808	7 106 923
PASSIF		
Charges à payer	11 935	8 925
Rachats à payer	36 845	8 068
Perte non-réalisée sur les contrats de change à terme	–	1 244
Total du passif	48 780	18 237
Actif net représentant les capitaux propres (note 2)	9 312 028	7 088 686
Actif net représentant les capitaux propres		
Parts de catégorie A	2 338 047	1 533 257
Parts de catégorie F	6 973 981	5 555 429
Parts émises et en circulation		
Parts de catégorie A	242 344	144 594
Parts de catégorie F	709 150	516 595
Actif net par part (note 2)		
Parts de catégorie A	9,65 \$	10,60 \$
Parts de catégorie F	9,83 \$	10,75 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTATS DES RÉSULTATS (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

Périodes terminées les	30 juin 2010	30 juin 2009
REVENU		
Dividendes	216 051	50 653
Intérêts créditeurs	-	421
Revenu tiré du prêt de titres	4 493	684
Impôts étrangers retenus à la source	(26 856)	(6 248)
	193 688	45 510
CHARGES		
Frais de gestion (note 5(a))	44 609	12 144
Honoraires des vérificateurs	2 165	658
Frais du comité d'examen indépendant	1 010	1 012
Droits de garde	6 671	1 392
Frais juridiques et droits de dépôt	2 805	646
Frais de services aux porteurs de parts (note 5(b))	9 054	861
Frais d'imprimerie et de papeterie	489	27
Commissions et autres coûts de transactions du portefeuille (note 5(b))	16 939	5 898
	83 742	22 638
Revenu (perte) de placement net de l'exercice	109 946	22 872
(Perte) gain net réalisé à la vente de placements	(6 408)	(11 305)
Perte de change	(30 611)	(11 208)
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements	(873 946)	132 181
Gain (perte) de change non réalisé	27 507	159
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(773 512)	132 699
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités		
Parts de catégorie A	(205 851)	(12 889)
Parts de catégorie F	(567 661)	145 588
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités (note 2)		
Parts de catégorie A	(0,95) \$	(0,12) \$
Parts de catégorie F	(0,91) \$	1,75 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie F	
	30 juin 2010	30 juin 2009	30 juin 2010	30 juin 2009
Périodes terminées les				
Actif net au début de la période (note 2)	1 533 257	1 020 912	5 555 429	10 128
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	(205 851)	(12 889)	(567 661)	145 588
OPÉRATIONS SUR LES PARTS				
Produit de la vente de parts	1 049 481	123 666	2 358 036	2 536 447
Distributions réinvesties	-	(5 669)	-	(225 188)
Coût des parts rachetées	(38 840)	-	(371 823)	-
Total des opérations sur les parts	1 010 641	117 997	1 986 213	2 311 259
DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS				
Revenu de placement net	-	-	-	-
Total des distributions aux porteurs de parts	-	-	-	-
Actif net à la fin de la période (note 2)	2 338 047	1 126 020	6 973 981	2 466 975
Variation des parts				
Parts émises et en circulation au début de la période	144 594	100 971	516 595	1 002
Émises contre trésorerie	101 551	13 343	229 137	271 425
Émises au réinvestissement de distributions	-	-	-	-
	246 145	114 314	745 732	272 427
Parts rachetées durant la période	(3 801)	(596)	(36 582)	(24 765)
Parts émises et en circulation à la fin de la période	242 344	113 718	709 150	247 662

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

Au 30 juin 2010

Description	Nombre d'actions	Coût* (\$)	Juste valeur (\$)
ACTIONS			
Australie (9,7 %)			
Brambles Limited	24 000	146 170	116 353
Foster's Group Limited	27 000	132 930	136 142
QBE Insurance Group Limited	9 146	178 426	147 741
Rio Tinto Limited	1 270	71 982	74 351
Telstra Corp. Limited	51 000	152 919	147 987
Woodside Petroleum Limited	2 891	117 818	106 976
Woolworths Limited	7 130	178 044	171 805
		978 289	901 355
Belgique (3,3 %)			
Belgacom SA	3 630	135 337	121 501
Colruyt SA	740	188 381	185 315
		323 718	306 816
France (6,7 %)			
Air Liquide SA	1 449	153 249	155 775
Sanofi-Aventis	2 790	202 885	178 881
Total SA	6 150	373 373	292 250
		729 507	626 906
Allemagne (7,2 %)			
Deutsche Post AG	11 090	186 971	172 131
RWE AG	1 690	153 176	118 185
SAP AG	5 000	245 080	236 688
Wincor Nixdorf AG	2 426	165 586	144 362
		750 813	671 366
Hong Kong (7,6 %)			
ASM Pacific Technology	10 700	87 638	88 491
CNOOC Limited ADR	72 900	113 148	131 905
Hang Seng Bank Limited	11 000	167 890	156 567
Hong Kong Electric Holdings Limited	32 500	196 188	206 075
Vtech Holdings Limited	11 000	88 994	125 237
		653 858	708 275
Irlande (1,2 %)			
Anglo Irish Bank Corporation plc**	1 000	3 417	-
CRH plc	4 900	130 111	108 203
	5 900	133 528	108 203
Italie (1,6 %)			
Snam Rete Gas S.P.A.	34 040	170 993	144 616
		170 993	144 616

* Aux fins de l'état du portefeuille de placements, le coût inclut les commissions et autres coûts de transactions du portefeuille (note 2).

** Ces titres n'ont pas de valeur à la cote et sont évalués à l'aide de techniques d'évaluation (note 2).

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTATS DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS suite (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

Au 30 juin 2010

Description	Nombre d'actions	Coût* (\$)	Juste valeur (\$)
Japon (9,5 %)			
Asahi Holdings	2 200	49 709	50 982
Casio Computer Company Limited	15 900	126 018	101 663
Keyence Corporation	300	68 614	73 851
Makita Corporation	3 900	114 167	111 101
Mitsubishi Electric Corporation	9 000	63 328	74 779
Nintendo Company Limited	300	86 267	93 769
Nippon Electric Glass Company	5 000	66 908	60 970
Shin-Etsu Chemical Company Limited	1 700	100 447	84 144
Sumitomo Rubber Industries	9 200	81 593	86 381
Tokyu Reit Inc.	11	61 268	60 838
Toyota Tsusho Corporation	5 800	86 343	88 007
		904 662	886 485
Malaisie (2,9 %)			
Lafarge Malayan Cement Berhad	30 800	52 082	68 565
Malayan Banking Berhad	28 000	55 147	69 296
Plus Expressways Berhad	63 000	63 967	70 372
Telekom Malaysia Berhad	58 000	56 514	63 674
		227 710	271 907
Norvège (0,9 %)			
Telenor ASA	6 180	61 659	82 877
		61 659	82 877
Singapour (3,9 %)			
Hong Leong Finance Limited	12 000	24 485	27 306
Singapore Post Limited	87 000	62 486	74 709
Singapore Telecommunications Limited	32 000	71 064	73 647
Straits Asia Resources	38 000	60 774	57 160
United Overseas Bank Limited	4 000	46 228	59 240
Venture Corporation Limited	11 000	65 057	74 316
		330 094	366 378
Espagne (2,4 %)			
Telefonica SA	11 430	282 713	225 405
		282 713	225 405
Suède (1,0 %)			
Swedish Match AB	3 940	79 870	91 656
		79 870	91 656
Suisse (11,8 %)			
Givaudan SA	61	50 436	55 154
Nestle SA	5 470	255 600	280 783
Novartis SA	4 380	222 307	225 970
Panalpina Welttransport Holding AG	830	62 110	69 604
Roche Holding AG	1 740	272 609	254 956
Swatch Group AG	140	29 505	42 032
Syngenta AG	200	47 772	49 186
Zurich Financial Services AG	510	108 916	119 667
		1 049 255	1 097 352

* Aux fins de l'état du portefeuille de placements, le coût inclut les commissions et autres coûts de transactions du portefeuille (note 2).

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTATS DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS suite (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

Au 30 juin 2010

Description	Nombre d'actions	Coût* (\$)	Juste valeur (\$)
Taiwan (2,7 %)			
Advantech Company Limited	20 000	40 230	43 474
Chunghwa Telecom Company Limited	49 727	101 251	104 819
Mediatek Inc.	3 000	48 268	44 576
President Chain Store Corporation	18 000	45 128	56 548
		234 877	249 417
Pays-Bas (8,4 %)			
Koninklijke KPN NV	13 190	214 436	178 980
Reed Elsevier NV	15 410	194 650	181 604
Royal Dutch Shell plc	8 470	251 881	226 660
TNT NV	4 167	110 422	111 730
Unilever NV	2 983	94 120	86 722
		865 509	785 696
Royaume-Uni (13,2 %)			
BP PLC	18 500	170 394	94 279
British American Tobacco plc	2 800	90 156	94 596
British Sky Broadcasting Group plc	8 000	70 468	89 134
Compass Group plc	3 700	23 842	29 965
Glaxosmithkline plc	6 300	129 074	113 885
Legal & General Group plc	86 000	103 262	106 707
National Grid plc	14 700	133 077	114 252
Rolls-Royce Group plc	5 600	39 754	49 759
Royal Dutch Shell plc	3 400	97 904	87 485
Scottish & Southern Energy plc	5 000	91 535	88 645
Tesco plc	13 900	91 513	83 477
United Utilities Group plc	11 600	103 441	96 634
Vodafone Group plc	83 500	188 222	183 154
		1 332 642	1 231 972
Total des actions (94,0 %)		9 109 697	8 756 682
Total des placements (94,0 %)		9 109 697	8 756 682
Liquidités en dollars canadiens (5,5 %)			509 484
Liquidités en devises (0,1 %)			1 163
Total des gains non-réalisés sur les contrats de change à terme (0,3 %)			31 494
Autres actifs, moins les passifs (0,1 %)			13 205
Total de l'actif net (100 %)			9 312 028

* Aux fins de l'état du portefeuille de placements, le coût inclut les commissions et autres coûts de transactions du portefeuille (note 2).

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTATS DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS suite (TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN DOLLARS CANADIENS)

Au 30 juin 2010

LE PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS DU FONDS ÉTAIT CONCENTRÉ DANS LES PAYS SUIVANTS AUX :

	30 juin 2010	31 décembre 2009
Australie	9,7 %	9,5 %
Autriche	–	1,3 %
Belgique	3,3 %	2,3 %
France	6,7 %	6,2 %
Allemagne	7,2 %	6,4 %
Grèce	–	0,5 %
Hong Kong	7,6 %	7,1 %
Irlande	1,2 %	0,6 %
Italie	1,6 %	1,2 %
Japon	9,5 %	9,0 %
Malaisie	2,9 %	3,5 %
Norvège	0,9 %	0,9 %
Singapour	3,9 %	4,6 %
Espagne	2,4 %	3,1 %
Suède	1,0 %	0,9 %
Suisse	11,8 %	7,1 %
Taiwan	2,7 %	3,8 %
Thaïlande	–	2,6 %
Pays-Bas	8,4 %	7,2 %
Royaume-Uni	13,2 %	13,4 %
Autres actifs et passifs	6,0 %	8,8 %
	100,0 %	100,0 %

Gain non-réalisé sur les contrats de change à terme

Date de règlement	Devise d'achat	Position	Devise de vente	Position	Taux du contrat	Contrepartie	Notation	Gain non-réalisé
23 novembre 2010	CAN	759 865	AUD	830 000	0,9155	State Street	AA	28 090
23 novembre 2010	CAN	100 386	AUD	110 000	0,9126	State Street	AA	3 404
Total des gains non-réalisés sur les contrats de change à terme								31 494

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

30 juin 2010

1. LE FONDS

Le Fonds d'actions internationales BMO Nesbitt Burns (le « Fonds ») est une fiducie de fonds communs de placement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario et régie par une déclaration de fiducie datée du 31 octobre 2008. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts dans un nombre illimité de catégories. Chaque catégorie de parts est destinée à un groupe d'investisseurs en particulier et comporte des frais de gestion et d'administration différents. Veuillez consulter la note 8(a) pour les renseignements sur les catégories de parts en circulation pour ce Fonds et les dates de lancement, et la note 8(d) pour connaître les taux des frais de gestion et d'administration qui s'appliquent à chaque catégorie.

BMO Nesbitt Burns Inc. (la « société de gestion ») est responsable de la gestion du Fonds. Elle est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

L'information fournie dans les présents états financiers non vérifiés porte sur les semestres terminés les 30 juin 2010 et 2009, excepté pour les données comparatives présentées dans l'état de l'actif net et à la note 8, qui sont au 31 décembre 2009. L'information financière relative au Fonds ou aux catégories créées durant ces périodes est présentée depuis la date de lancement, comme il est indiqué à la note 8(a).

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et sont fondés sur des estimations et des hypothèses qui ont été élaborées par la direction et qui pourraient influencer sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés pour les périodes visées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Abrégé 173 du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN-173 »)

Le 20 janvier 2009, le Conseil des normes comptables du Canada a publié l'abrégié 173 du Comité des problèmes nouveaux, intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » (le « CPN-173 »), qui complète le chapitre 3855 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »). Le CPN-173 exige que le risque de crédit propre à l'entité (dans le cas des passifs financiers) et le risque de crédit de la contrepartie (dans le cas des actifs financiers) soient pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris des instruments dérivés. Cette nouvelle norme n'a pas eu d'incidence importante sur l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, ni sur l'actif net du Portefeuille.

Évaluation des placements

Le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (le « chapitre 3855 ») exige que le cours acheteur pour les placements détenus et le cours vendeur pour les placements vendus à découvert soient utilisés dans l'évaluation de la juste valeur des placements, plutôt que le cours de clôture actuellement utilisé aux fins du calcul de la valeur liquidative. Pour les placements qui ne sont pas négociés sur un marché actif, le chapitre 3855 exige l'utilisation de méthodes d'évaluation comprenant tous les facteurs dont tiendraient compte les participants au marché pour établir un cours.

La valeur liquidative correspond à la juste valeur de l'actif total du Portefeuille moins la juste valeur de son passif total à une date d'évaluation donnée, calculée conformément à la partie 14 du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement (le « Règlement 81-106 ») aux fins du traitement des opérations des porteurs de parts. Aux fins des états financiers, les évaluations sont déterminées selon les PCGR du Canada, ce qui peut donner lieu à une différence entre l'actif net par part et la valeur liquidative par part. Se reporter à la note 8(b) pour connaître le rapprochement de la valeur liquidative par part et de l'actif net par part.

Les placements sont classés comme étant détenus à des fins de transaction conformément au chapitre 3855. Ils sont comptabilisés à la juste valeur et l'écart entre ce montant et le coût moyen est constaté à titre de plusvalue (moins-value) non réalisée des placements à l'état des résultats.

Aux fins de l'information financière, les titres cotés en bourse en Amérique du Nord ou en Amérique latine sont évalués à leur cours acheteur pour les placements détenus et leur cours vendeur pour les placements vendus à découvert. Le gestionnaire utilise l'établissement du cours à la juste valeur lorsque la juste valeur d'un titre en portefeuille ne peut pas être obtenue, n'est pas fiable ou n'est pas considérée refléter la juste valeur courante, et il peut déterminer une autre valeur qu'il considère être juste et raisonnable en ayant recours aux services d'une entreprise indépendante d'évaluation ou au moyen d'une technique d'évaluation qui, dans la mesure du possible, utilise au maximum des informations et des hypothèses fondées sur des données de marché observables, notamment la volatilité, les sociétés comparables et d'autres taux ou cours pertinents. Des processus sont en place en vue d'évaluer quotidiennement à la juste valeur des titres négociés dans des pays à l'extérieur de l'Amérique du Nord ou de l'Amérique latine, pour éviter des cours périmés et tenir compte d'événements importants intervenus après la clôture d'un marché étranger.

Dans le cas des obligations, des débentures, des titres adossés à des créances mobilières et autres titres de créance, la juste valeur correspond au cours acheteur fourni par une entreprise indépendante d'établissement des cours des titres. Les placements à court terme sont inclus dans l'état du portefeuille de placements à la juste valeur. Les bons de souscription non cotés sont évalués en fonction d'un modèle d'établissement des cours prenant en compte des facteurs comme la valeur de marché du titre sous-jacent, le prix d'exercice et les conditions du bon de souscription. Les parts d'OPC détenues à titre d'investissement sont évaluées à leur valeur liquidative le jour de l'évaluation, car ces valeurs peuvent être obtenues le plus aisément et le plus régulièrement.

Les instruments financiers du Fonds sont classés en trois niveaux fondés sur la méthode utilisée pour les évaluer. Les valeurs de niveau 1 sont évaluées selon les prix cotés sur des marchés actifs pour des titres identiques. Les valeurs de niveau 2 sont évaluées selon d'importantes données de marché observables, comme les prix cotés pour des titres semblables et les prix cotés sur des marchés inactifs. Les valeurs de niveau 3 sont évaluées selon des données non observables, mais significatives, reflétant les hypothèses que, selon le Portefeuille, les intervenants pourraient vraisemblablement utiliser pour évaluer les titres. Se reporter à la note 8(f) pour connaître l'information pertinente.

30 juin 2010

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu. Les gains et pertes réalisés à la vente de placements et la plus-value (moins-value) non réalisée des placements sont calculés d'après le coût moyen hors commissions et autres coûts de transactions. La totalité des gains (pertes) nets réalisés, de la plus-value (moins-value) non réalisée et des coûts de transactions sont attribuables aux placements et aux instruments dérivés classés comme détenus à des fins de transaction, et sont comptabilisés à l'état des résultats.

Les coûts de transactions, comme les commissions, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds sont passés en charges et inscrits au poste « Commissions et autres coûts de transactions » à l'état des résultats.

Coût des placements

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Constatation des revenus

Le revenu d'intérêts est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende.

Les distributions reçues des parts de fiducie sont comptabilisées à titre de revenu, de gains en capital ou de remboursement de capital, selon les informations les plus précises dont dispose la société de gestion. En raison de la nature de ces placements, les montants réellement accordés pourraient différer de ces informations. Les montants comptabilisés à titre de remboursement de capital réduisent le coût du placement dans les parts de fiducie.

Les distributions reçues des parts de fonds communs sont comptabilisées par le Fonds de la même façon que si elles avaient été reçues des fonds sous-jacents.

Conversion des devises

La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs en devises est convertie dans la monnaie fonctionnelle du Fonds aux taux de change en vigueur à la fin de la période. Les achats et ventes de placements ainsi que les revenus et charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations correspondantes. Les gains (pertes) de change sur les opérations conclues sont inclus dans les gains (pertes) réalisés à la vente des placements, et les gains (pertes) non réalisés sont inclus dans la plus-value (moins-value) non réalisée des placements figurant dans l'état des résultats. Les gains (pertes) de change réalisés et non réalisés sur des actifs autres que les placements et des passifs sont inclus dans le poste « Gain (perte) de change » de l'état des résultats.

Contrats de change à terme

Un contrat de change à terme est une entente conclue entre deux parties (le Fonds et la contrepartie) visant l'achat ou la vente, à une date future, d'une devise contre une autre devise à un prix fixé d'avance. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture. Il peut s'agir de la couverture en totalité ou en partie du risque de change lié à un placement ou un groupe de placements, directement ou indirectement. Le Fonds peut aussi

conclure de tels contrats à des fins autres que de couverture, soit pour augmenter ses placements dans une certaine devise, soit pour transférer le risque lié aux fluctuations des devises d'un pays à un autre.

La valeur des contrats de change à terme conclus par le Fonds correspond à l'écart entre la valeur du contrat à la date d'évaluation et sa valeur d'origine.

Les variations de la valeur des contrats de change à terme à chaque date d'évaluation sont constatées à l'état des résultats à titre de « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des contrats de change à terme ».

Les montants réalisés à la clôture des contrats sont constatés à titre de « Gain (perte) de change ».

Prêt de titres

Un fonds peut prêter des titres aux termes d'un contrat incluant les restrictions définies par la législation canadienne en valeurs mobilières. Les garanties détenues se composent de bons du Trésor et de billets admissibles.

Le revenu provenant du prêt de titres est présenté à l'état des résultats et est constaté lorsqu'il est gagné. Les titres prêtés continuent à être présentés dans l'état du portefeuille de placements. La valeur marchande des titres prêtés et des garanties détenues est déterminée quotidiennement. La valeur globale de tous les titres prêtés et des garanties connexes détenues en fiducie au 30 juin 2010, le cas échéant, est présentée à la note 8(f).

Augmentation ou diminution de l'actif net liée aux activités par part

Le montant de l'« Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités par part » d'une catégorie, figurant à l'état des résultats, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net liée aux opérations de placement attribuables à chaque catégorie, divisée par le nombre moyen de parts en circulation pour la période.

Pénalités sur opérations de négociation à court terme

Pour décourager les opérations de négociation excessives, le Fonds peut, à la seule discrétion de la société de gestion, imposer une pénalité sur opérations de négociation à court terme. Cette pénalité est versée directement au Fonds.

Trésorerie

La trésorerie, comptabilisée à la juste valeur, comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie et est considérée comme détenue à des fins de transaction.

Autres actifs et passifs

Les intérêts et dividendes, les souscriptions, les montants à recevoir au titre de la marge sur les contrats à terme et les montants à recevoir du courtier sont désignés comme des créances et comptes débiteurs et sont constatés au coût ou au coût après amortissement. Les montants à payer au courtier, les charges à payer et les rachats à payer sont désignés comme des passifs financiers et sont constatés au coût après amortissement. Les autres actifs et passifs sont de par nature à court terme et leur coût après amortissement se rapproche de la juste valeur.

30 juin 2010

3. ÉVALUATION DES PARTS

Les parts du Fonds, offertes en souscription en tout temps, peuvent être achetées ou rachetées à la valeur liquidative de la catégorie à toute date d'évaluation. La date d'évaluation désigne chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. Aux fins de souscription ou de rachat, la valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative du Fonds attribuable à la catégorie, soit le total de l'actif attribuable à la catégorie moins le passif attribuable à la catégorie, par le nombre total de parts de la catégorie du Fonds alors en circulation. Ce montant peut différer du calcul de l'actif net par part d'une catégorie, qui figure à l'état de l'actif net. En général, les écarts sont dus au fait que la juste valeur des titres négociés activement est déterminée en fonction du cours acheteur, pour le calcul de l'actif net aux fins des PCGR, et en fonction du cours de clôture pour le calcul de la valeur liquidative aux fins de la souscription et du rachat des parts. Se reporter à la note 8(b) pour connaître la valeur liquidative par part au 30 juin 2010 et au 31 décembre 2009 pour chaque catégorie du Fonds.

Les charges directement attribuables à une catégorie sont imputées à cette catégorie. Les autres charges, le revenu et les gains et pertes réalisés et non réalisés sur les opérations de placement sont répartis proportionnellement à chaque catégorie en fonction de sa valeur liquidative relative.

Informations à fournir concernant le capital

Le capital du Fonds comprend des parts rachetables sans valeur nominale. Ces parts donnent droit aux distributions, s'il y a lieu, et au paiement d'une proportion du produit fondée sur la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni aucun besoin particulier en capital au moment de la souscription ou du rachat des parts. Les variations pertinentes figurent à l'état de l'évolution de l'actif net. Conformément à ses objectifs et stratégies de placement et au processus de gestion des risques dont il est question à la note 6, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en maintenant une liquidité suffisante pour honorer les demandes de rachat, et améliore au besoin cette liquidité en effectuant des emprunts à court terme ou en vendant des placements.

4. IMPÔTS SUR LE REVENU

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur son bénéfice net imposable pour l'année d'imposition se terminant en décembre, y compris le montant net des gains en capital réalisés, payé ou à payer aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Cependant, la partie du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés du Fonds, si elle n'est ni payée ni à payer, est imposable. L'impôt perçu sur le montant net des gains en capital réalisés, ni payé ni à payer, est généralement recouvrable au moment du rachat en vertu des dispositions de remboursement contenues dans la loi de l'impôt. Le Fonds entend verser la totalité de son revenu et une partie suffisante du montant net des gains en capital réalisés afin de ne pas être assujéti à l'impôt.

Les pertes autres qu'en capital survenues au cours d'une année d'imposition antérieure à 2004 peuvent être reportées sur sept ans et déduites du bénéfice imposable futur. Les pertes autres qu'en capital survenues au cours de 2004 et 2005 peuvent être reportées pendant dix ans et celles survenues à partir de 2006 peuvent être reportées

pendant vingt ans. Les pertes en capital aux fins de l'impôt sur le revenu peuvent être reportées indéfiniment et être déduites des gains en capital réalisés des années ultérieures.

Les pertes en capital et autres qu'en capital dont disposait le Fonds à des fins fiscales pour l'année d'imposition terminée en décembre 2009 sont présentées à la note 8(c).

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**(a) Frais de gestion**

La société de gestion est responsable de la gestion courante du Fonds et du portefeuille de placements, conformément aux actes constitutifs du Fonds. Elle surveille et évalue le rendement du Fonds, paie les frais de gestion des placements des conseillers en placement et assure tous les services administratifs que requiert le Fonds. En contrepartie de ses services, elle a le droit de recevoir des honoraires qui lui sont payés mensuellement et qui sont calculés aux taux annuels maximums indiqués à la note 8(d).

(b) Frais de service aux porteurs, et autres coûts de transactions du portefeuille

La société de gestion et des sociétés affiliées à cette dernière fournissent au Fonds certains services et installations. Une partie des frais de service aux porteurs correspond à des charges engagées dans le cadre de l'administration du Fonds et payées à la Banque de Montréal.

Se reporter à la note 8(d) pour connaître les frais liés aux apparentés imputés au Fonds pour les périodes terminées les 30 juin 2010 et 2009, le cas échéant.

(c) Placements initiaux

Aux fins d'établissement d'un nouveau fonds, la société de gestion, fait un placement initial dans le Fonds. Selon les politiques des ACVM, un investisseur initial ne peut demander le rachat de ses placements tant qu'un montant additionnel de 500 000 \$ n'a pas été reçu d'autres investisseurs relativement à la même catégorie de parts. Se reporter à la note 8(d) pour connaître les placements en parts du Fonds que la société de gestion détenait au 30 juin 2010, le cas échéant.

(d) Autres opérations entre apparentés

De temps à autre, la société de gestion peut conclure, au nom du Fonds, des opérations ou des accords avec d'autres membres du Groupe de sociétés de la Banque de Montréal ou certaines autres personnes ou sociétés apparentées ou liées à la société de gestion du Fonds, ou des opérations ou des accords les concernant. Il peut s'agir notamment d'opérations ou d'accords avec la Banque de Montréal, Bank of Montreal Ireland Plc, BMO Harris Gestion de placements Inc., BMO Gestion d'actifs Inc., BMO Ligne d'action Inc., HIM Money Inc., Société de Fiducie BMO, Harris Investment Management Inc., Pymford International Ltd. ou d'autres fonds communs de placement, ou d'opérations ou d'accords les concernant et qui peuvent comporter l'achat ou la vente de titres de portefeuille par l'entremise ou auprès d'un membre du Groupe de sociétés de la Banque de Montréal, l'achat ou la vente de titres émis ou garantis par un membre du Groupe de sociétés de la Banque de Montréal, la conclusion de contrats à terme par un fonds lorsqu'un membre du Groupe de sociétés de la Banque de Montréal sert de contrepartie, l'achat ou le rachat de parts d'autres Fonds BMO ou la prestation de services à la société de gestion.

30 juin 2010

6. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Un fonds peut être exposé à plusieurs risques financiers. L'exposition au risque financier d'un fonds est concentrée dans ses placements, y compris les instruments dérivés. Dans l'état du portefeuille de placements, les titres sont classés selon le type d'actif, la zone géographique et le secteur.

Le processus de gestion des risques du Fonds inclut le contrôle de la conformité aux directives en matière de placement. La société de gestion gère les effets potentiels de ces risques financiers sur le rendement du Fonds en employant et en supervisant des gestionnaires de portefeuille professionnels et expérimentés qui surveillent régulièrement les positions du Fonds et l'évolution du marché, et qui assurent la diversification des portefeuilles de placements dans les limites des directives de placement.

(a) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements libellés en devises autres que la monnaie fonctionnelle du Fonds varie en raison des fluctuations des taux de change. Tous les placements et les instruments dérivés libellés en devises étrangères figurent à l'état du portefeuille de placements. Les actions des marchés étrangers et les obligations étrangères sont exposées au risque de change, car les prix libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds au moment de l'évaluation de la juste valeur. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture afin de réduire l'exposition au risque de change ou pour acquérir une exposition à certaines devises. L'exposition du Fonds au risque de change, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8(e).

(b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements portant intérêt du Fonds fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Fonds est principalement exposé au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements dans des titres de créance (comme les obligations, les instruments du marché monétaire et les débentures) ainsi que dans des instruments dérivés liés aux taux d'intérêt, le cas échéant. Les autres actifs et passifs sont, de par leur nature à court terme ou ne portent pas intérêt. L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8(e).

(c) Autre risque de marché

L'autre risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché. Les autres actifs et passifs sont des éléments monétaires à court terme par nature et ne sont donc pas soumis à l'autre risque de marché. L'exposition du Fonds à l'autre risque de marché, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8(e).

(d) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir si l'émetteur d'un titre ou une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à s'acquitter de ses obligations financières. La juste valeur des titres de créance prend en compte la solvabilité de l'émetteur de la créance. L'exposition au risque de crédit pour les instruments dérivés négociés

hors cote se fonde sur les gains non réalisés du Fonds liés aux obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie à la date de présentation. L'exposition au risque de crédit des autres actifs correspond à leur valeur comptable. L'exposition du Fonds au risque de crédit, le cas échéant, est présentée de façon plus détaillée à la note 8(e).

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres avec des contreparties autorisées. Le risque de crédit associé à ces opérations est minime étant donné que toutes les contreparties ont une notation approuvée suffisante et que la valeur de marché de la garantie détenue par le Fonds doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, comme il est indiqué à la note 8.

(e) Risque de liquidité

Le Fonds est principalement exposé au risque de liquidité en raison des rachats de parts quotidiens en espèces. Le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement cédés. En outre, le Fonds conserve suffisamment de positions en espèces et quasi-espèces pour maintenir son niveau de liquidité. Le Fonds peut, de temps à autre, conclure des contrats de dérivés négociés hors cote ou investir dans des titres non cotés, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et peuvent être non liquides. Les titres pour lesquels des cours du marché n'ont pu être obtenus et qui peuvent être non liquides sont indiqués dans l'état du portefeuille de placements. La société de gestion surveille la proportion d'actifs non liquides par rapport à l'actif net total du Fonds afin de s'assurer que celle-ci ne dépasse pas le plafond réglementaire et qu'elle n'a aucune incidence importante sur la liquidité nécessaire pour faire face aux obligations financières du Fonds.

7. PASSAGE AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

En 2008, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») a confirmé que toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public, dont font partie les fonds d'investissement, seront tenues d'adopter les normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), pour la préparation de leurs états financiers des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. En juin 2010, le CNC a toutefois publié un exposé-sondage dans lequel il propose que les sociétés de placement, dont font partie les fonds d'investissement, puissent reporter d'un an l'adoption des IFRS. Compte tenu de cette proposition, le Fonds pourrait reporter son adoption des IFRS du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2012. Le CNC devrait finaliser sa proposition en septembre 2010.

Afin de satisfaire aux exigences de la transition aux IFRS, la société de gestion a constitué un comité responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un plan de transition ainsi que de la supervision du passage aux IFRS. Le plan de transition comprend trois étapes : l'évaluation diagnostique, examen qui vise à repérer les divergences potentielles entre les IFRS et les conventions actuelles; la mise en oeuvre et la formation pour confirmer, entre autres, les divergences réelles entre les IFRS et les conventions actuelles; et l'intégration des nouvelles normes, le cas échéant. Le passage aux IFRS se déroule comme prévu. Le Fonds a terminé l'évaluation diagnostique visant à repérer les divergences potentielles entre les IFRS et les conventions actuelles, et le comité a entamé la deuxième étape du plan de transition.

30 juin 2010

L'évaluation diagnostique a révélé ce qui suit :

Selon la norme IAS 32 des IFRS, intitulée « Instruments financiers – Présentation », il se peut que les capitaux propres des porteurs de parts doivent être classés en tant que passif dans l'état de l'actif net du Portefeuille, à moins que certaines conditions ne soient réunies. La société de gestion examine actuellement la structure des porteurs de parts du Fonds pour confirmer le classement.

Les exigences de la norme IAS 27 des IFRS, intitulée « États financiers consolidés et individuels » sont susceptibles d'avoir une incidence sur la comptabilité de certains placements détenus par le Portefeuille. Dans la mesure où des placements du Fonds dans d'autres fonds sont considérés comme contrôlés par lui selon l'IAS 27, le Fonds sera tenu de consolider les états financiers de ces placements dans ses états financiers. L'IASB prévoit toutefois remplacer l'IAS 27 par une nouvelle norme. Cette nouvelle norme pourrait entrer en vigueur avant la date de passage aux IFRS du Portefeuille, si bien que ces dernières pourraient différer de leur version actuelle à la date du passage aux IFRS. La société de gestion surveille de près le projet de remplacement de l'IAS 27 et modifiera ses plans de mise en oeuvre en conséquence.

Les changements à la présentation des capitaux propres et à la présentation de certains placements détenus par le Fonds sur une base consolidée n'auront pas d'incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Portefeuille. L'évaluation diagnostique n'a pas révélé d'autres divergences potentielles importantes entre les conventions comptables actuelles du Fonds et les exigences selon les IFRS. La société de gestion ne prévoit aucun changement ni aucune incidence qui affecteraient les ententes commerciales ou les décisions du Fonds en matière de conventions comptables ou de la mise en oeuvre de celles-ci, par suite du passage aux IFRS.

La société de gestion n'a pas identifié de changement susceptible d'avoir une incidence sur la valeur liquidative par part du Fonds par suite du passage aux IFRS. Cette interprétation est toutefois sujette à changement si de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes existantes sont publiées.

8. INFORMATION SPÉCIFIQUE

(a) Renseignements sur le Fonds et les catégories de parts

Le Fonds a été lancé le 31 octobre 2008. Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts de catégories A et F.

Catégorie de parts	Date de lancement
Parts de catégorie A	31 octobre 2008
Parts de catégorie F	31 octobre 2008

(b) Rapprochement de la valeur liquidative par part et de l'actif net par part

Catégorie de parts	30 juin 2010		
	Valeur liquidative par part	Ajustement au titre du chapitre 3855	Actif net par part
Parts de catégorie A	9,65	-	9,65
Parts de catégorie F	9,83	-	9,83

Catégorie de parts	31 décembre 2009		
	Valeur liquidative par part	Ajustement au titre du chapitre 3855	Actif net par part
Parts de catégorie A	10,62	(0,02)	10,60
Parts de catégorie F	10,77	(0,02)	10,75

(c) Impôts sur le revenu

À la fin de l'année d'imposition terminée en décembre 2009, le Fonds disposait des pertes en capital et autres qu'en capital suivantes aux fins fiscales :

Total des pertes en capital (\$)	Total des pertes autres qu'en capital (\$)	Pertes autres qu'en capital expirant en		2012 et par la suite (\$)
		2010 (\$)	2011 (\$)	
85	29 704	-	-	29 704

(d) Opérations entre apparentés

Frais de gestion

La société de gestion est autorisée à percevoir des frais payables mensuellement et calculés aux taux annuels maximums suivants :

Catégorie de parts	Frais de gestion (%)	Frais d'administration (%)
Parts de catégorie A	2,25	0,50
Parts de catégorie F	1,25	0,50

Placements initiaux

La société de gestion détenait les placements suivants en parts du Fonds :

Catégorie de parts	Au 30 juin 2010		Au 31 décembre 2009	
	Parts détenues par la société de gestion (\$)	Juste valeur des parts détenues (\$)	Parts détenues par la société de gestion (\$)	Juste valeur des parts détenues (\$)
Parts de catégorie A	100 912	973 801	100 912	1 069 667
Parts de catégorie F	1 008	9 909	1 008	10 836

30 juin 2010

Services aux porteurs, et autres frais d'opérations de portefeuille

Les frais suivants ont été facturés par des apparentés relativement aux services aux porteurs de titres, et aux autres coûts de transactions de portefeuille :

	Période terminée au 30 juin 2010 (\$)	Période terminée au 30 juin 2009 (\$)
Service aux porteurs de titres	6 671	759

(e) Risque lié aux instruments financiers

L'objectif du Fonds consiste à dégager une plus-value à long terme compatible avec un objectif de préservation du capital en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés de moyenne à grande capitalisation situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis qui affichent un potentiel de croissance à long terme ou qui versent ou prévoient verser des dividendes supérieurs à la moyenne.

Risque de change

Le tableau qui suit résume l'exposition du Fonds au risque de change, par devise. Les montants présentés se fondent sur la valeur comptable des actifs monétaires et non monétaires (y compris les instruments dérivés et le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

	Au 30 juin 2010		Au 31 décembre 2009	
	Risque de change (\$)	En % de l'actif net (%)	Risque de change (\$)	En % de l'actif net (%)
Dollar australien	72 597	0,8	19 410	0,3
Euro	2 869 011	30,8	2 036 859	28,7
Dollar de Hong Kong	708 274	7,6	508 850	7,2
Yen	887 309	9,5	638 881	9,0
Ringgit malais	272 498	2,9	250 079	3,5
Couronne norvégienne	82 877	0,9	61 003	0,9
Livre sterling	1 252 505	13,5	957 193	13,5
Dollar de Singapour	366 377	3,9	326 725	4,6
Couronne suédoise	91 656	1,0	63 121	0,9
Franc suisse	1 097 351	11,8	507 432	7,2
Dollar de Taiwan	251 537	2,7	272 512	3,8
Baht thaïlandais	-	-	183 171	2,6
Total	7 951 992	85,4	5 825 236	82,2

Pour les périodes terminées les 30 juin 2010 et 31 décembre 2009, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net aurait pu diminuer ou augmenter, respectivement, d'environ 397 600 \$ (291 262 \$ au 31 décembre 2009). Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2010 et 31 décembre 2009, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Par conséquent, la sensibilité du Fonds aux taux d'intérêt, établie d'après la durée pondérée du portefeuille, n'était pas importante.

Autre risque de marché

Au 30 juin 2010, environ 94 % de l'actif net du Fonds était négocié en Bourse (91 % au 31 décembre 2009). Si les cours de ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 % à la fin de la période, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 875 668 \$ (646 409 \$ au 31 décembre 2009). Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

Risque de crédit

Au 30 juin 2010 et au 31 décembre 2009, le Fonds ne détenait pas de placements dans des titres de créance. Par conséquent, il était peu exposé au risque de crédit.

Le risque de crédit associé au prêt de titres est considéré comme minime, car la valeur des liquidités ou des titres détenus en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la juste valeur des titres prêtés, comme il est indiqué ci-dessous.

(f) Prêt de titres

Une partie de l'actif du Fonds était investie dans des opérations de prêt de titres en cours comme suit :

	30 juin 2010 \$	31 décembre 2009 \$
Juste valeur globale des titres prêtés	292 451	69 716
Juste valeur globale de la garantie sur les titres prêtés	308 968	73 468

(g) Hiérarchie de la juste valeur

Au 30 juin 2010, les niveaux de chaque classification hiérarchique ne sont pas significativement différents de ceux constatés au 31 décembre 2009. Les informations relatives à la classification hiérarchique des instruments financiers du Fonds sont incluses dans les états financiers vérifiés au 31 décembre 2009.

FIDUCIAIRES

Patrick W. J. French, Oakville
Richard L. Mills, Toronto
Colin J. Monteith, Toronto
Paul C. Adair, Toronto
Sarah E. A. Widmeyer, Toronto
Mary Lafazanis, Toronto

SOCIÉTÉ DE GESTION, PROMOTEUR ET DISTRIBUTEUR

BMO Nesbitt Burns Inc.
1 First Canadian Place
54^e étage, C.P. 150
Toronto (Ontario)
M5X 1H3

VÉRIFICATEURS

PricewaterhouseCoopers LLP
77, rue King Ouest
Toronto (Ontario)
M5K 1G8

BMO Nesbitt Burns Inc.
1 First Canadian Place
54^e étage
Toronto (Ontario)
M5X 1H3

CONSEILLER EN PLACEMENTS

BMO Gestion d'Actifs Inc.
77, rue King Ouest
Bureau 4200
M5K1J5

Harris Investment Management Inc.
190, South Lasalle Street, 4^e étage
Chicago (Illinois)
60690-0755

Pyrford International Limited
79 Grosvenor Street
Londres, Royaume-Uni
W1K 3JU

DÉPOSITAIRE

CIBC Mellon Global Securities Services Company
320, rue Bay
Toronto (Ontario)
M5H 2P6

Services à la clientèle
Sans frais : 1 800 361-1392
Télec. : 1 866 486-2846

Courriel : contact.centre@bmonb.com
Site Web : www.bmonesbittburns.com

^{MD} « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

^{MD} « Nesbitt Burns » est une marque de commerce déposée de la Corporation BMO Nesbitt Burns Limitée, utilisée sous licence. Membre – Fonds canadien de protection des épargnants.